

## AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT MUNICIPAL

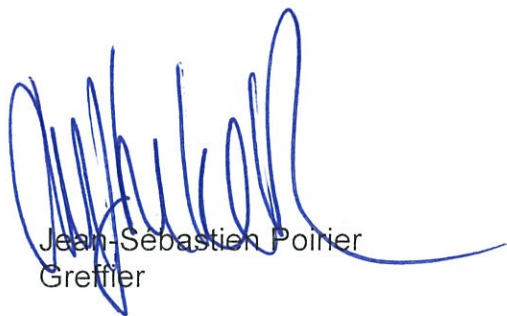
**AVIS PUBLIC** est donné aux contribuables de la ville de La Tuque que lors des assemblées extraordinaires tenues le 19 décembre 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- ✓ **Règlement no 1000-207-2018** décrétant l'imposition des différents taux de taxes et compensations pour l'année financière 2019 de Ville de La Tuque.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau du greffier à l'hôtel de Ville de La Tuque, situé au 375, rue Saint-Joseph, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de Ville de La Tuque au [www.ville.latuque.qc.ca](http://www.ville.latuque.qc.ca).

Ce règlement entre donc en vigueur le jour de leur publication conformément à la loi.

**AVIS PUBLIC** fait et donné à La Tuque ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018.



Jean-Sébastien Poirier  
Greffier

**POUR PARUTION SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE  
AU [WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA](http://WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA)  
MERCREDI LE 20 DÉCEMBRE 2018**